



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2007, à 10 heures

Présidente : Mme Lintonen (Finlande)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53530 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Débat général (suite)

1. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que son pays a réalisé des progrès notables sur la voie d'une économie de marché sociale grâce à un processus permanent de réforme complète, portant notamment sur la législation économique, financière et relative aux investissements et mettant en particulier l'accent sur le renforcement des trois piliers du développement durable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. La Syrie se heurte néanmoins constamment à des problèmes et à des défis permanents. En raison de la poursuite de l'occupation israélienne, les riches ressources naturelles du Golan syrien se tarissent et son environnement fait l'objet de graves dégradations, du fait de pratiques israéliennes irresponsables. À cet égard, l'intervenant prie instamment les délégations de l'Australie, des îles Marshall, de la Micronésie et des Palaos, qui ont voté contre la résolution présentée à la Deuxième Commission sur cette question, à la soixante et unième session de l'Assemblée générale ainsi que les délégations du Cameroun, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de Haïti, de Nauru et de l'Ouganda, qui se sont abstenues, ainsi que celles qui ont été absentes lors du vote, de réexaminer leur position et de se prononcer en faveur du projet de résolution à la session en cours.

2. La candidature de la Syrie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), présentée en 2001, n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour de cette organisation. Certains membres influents de l'OMC ne devraient pas se servir du processus de participation à l'Organisation pour exercer des pressions politiques.

3. Les sanctions commerciales des États-Unis à l'encontre de la République arabe syrienne sont en place depuis 2004. La République arabe syrienne critique sévèrement tout État qui impose ou encourage des mesures unilatérales à l'encontre d'un autre État, en tant que moyen de coercition politique et économique et demande donc aux États Membres de respecter la résolution 60/185 de l'Assemblée générale sur cette question, à laquelle seuls les États-Unis se sont opposés.

4. L'économie syrienne est gravement obérée par la guerre et l'instabilité de la région, les prix ont

augmenté et les ressources essentielles du pays ainsi que les services de santé, d'éducation et autres sont sollicités à l'excès en raison de l'afflux de plus d'un million et demi de réfugiés irakiens. La volonté internationale de résoudre le problème des réfugiés fait défaut. Il est inacceptable que la République arabe syrienne doive assumer les conséquences économiques et sociales des pratiques peu judicieuses des États-Unis et du Royaume-Uni dans la région. Les dommages s'étendent, en outre, aux économies du monde entier, qui doivent subir les conséquences de l'augmentation du cours du pétrole et de ses dérivés, depuis l'occupation de l'Iraq et la montée de l'instabilité et de l'insécurité au Moyen-Orient.

5. S'agissant du projet d'Israël tendant à présenter un projet de résolution sur la mobilisation des techniques agricoles aux fins du développement, l'intervenant dit que les États Membres devraient examiner les répercussions des pratiques et des politiques israéliennes sur les ressources agricoles dans le Territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé, qui sont toutes décrites en détail dans le rapport A/62/75-E/2007/13. Israël devrait avoir honte de présenter un tel projet de résolution, car la seule technique qu'il ait offerte au monde concerne l'agression, l'occupation et l'interdiction d'exercer les droits. Tout projet qu'il soumettra devrait refléter ses propres pratiques et violations concernant l'agriculture dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé.

6. **Mme Phommachanh** (République démocratique populaire lao) dit que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ont besoin d'un appui accru dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté, parvenir au développement durable et s'intégrer dans l'économie mondialisée. Ceci devrait être fait avant tout moyennant l'application intégrale, en temps voulu et effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (Programme de Bruxelles) et du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral. En particulier, les pays en développement sans littoral ont besoin d'une assistance internationale aux fins de la tenue, en 2008, de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty.

7. Un appui accru est également nécessaire dans le contexte des arrangements existants de l'OMC, dont l'Initiative d'aide au commerce et du Cadre intégré

pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés. La délégation lao accorde une grande importance à la reprise et à la conclusion du Cycle de Doha pour le développement dans les meilleurs délais; dans ce processus, il conviendrait d'examiner favorablement les besoins particuliers des pays en développement sans littoral, comme indiqué dans la plateforme d'Asunción pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Il conviendrait d'accroître l'aide publique au développement destinée à ces pays, comme demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement suscitera la dynamique nécessaire pour que soient couronnés de succès les travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Qatar en 2008.

8. La Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a démontré que les dirigeants mondiaux sont déterminés à relever d'urgence le défi posé par ce phénomène. Le résultat des débats contribuera de manière significative au succès de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Bali. Les débats sur cette question devraient être fondés sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et mettre l'accent sur le développement durable. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont besoin d'une assistance financière et technique pour renforcer leur capacité à s'adapter et à acquérir les techniques appropriées.

9. Le Gouvernement lao a la ferme volonté de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et a conçu une stratégie pour mettre en œuvre ses priorités de développement, y compris celles consistant à éliminer la pauvreté d'ici 2010 et à faire sortir le pays de la catégorie des pays les moins avancés d'ici 2020. Le sixième Plan quinquennal de développement socioéconomique pour 2006-2010 a bien débuté. Toutefois, en dépit des progrès réalisés, la République démocratique populaire lao doit relever de nombreux défis. En tant que pays moins avancé sans littoral, elle pâtit du coût élevé du transport en transit, qui a porté atteinte à sa compétitivité dans les échanges régionaux internationaux et a obéré les recettes

nationales. La RDP lao a besoin d'un appui accru de la communauté internationale.

10. **M. Kariyawasam** (Sri Lanka) dit que le monde devrait aborder la question des changements climatiques dans le contexte du développement durable et sur la base des principes arrêtés à Rio. Il est important d'accepter des responsabilités différenciées pour ce qui est de résoudre ce problème. Le monde doit reconnaître la valeur de la couverture boisée dans les pays en développement, qui doit être maintenue pour le bien de l'humanité.

11. Le Gouvernement sri-lankais est déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Sri Lanka a déjà atteint les objectifs en matière d'enseignement primaire, d'égalité entre les sexes dans l'enseignement scolaire et de services de santé de la procréation. Il est sur la voie d'atteindre l'éducation primaire universelle avant 2015. La disparité entre les sexes a été éliminée dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. La mortalité infantile et la mortalité maternelle ont été abaissées à un niveau comparable à ceux de certains pays développés. La prévalence du VIH/sida à Sri Lanka est encore relativement faible et des programmes de sensibilisation sont réalisés à l'intention des groupes vulnérables. Le segment de la population qui continue à vivre en deçà de la ligne nationale de pauvreté continue à poser problème.

12. Le Sri Lanka dispose d'un programme de développement des routes rurales, d'un programme de développement rural et d'une initiative nationale de développement des infrastructures. Le Gouvernement sri-lankais apprécie l'appui et l'assistance qu'il a reçus de la communauté internationale; toutefois, le système des Nations Unies et les autres donateurs doivent veiller à ce que les fonds dispensés au titre des projets servent effectivement à leur exécution sur le terrain et ne soient pas utilisés pour des dépenses de fonctionnement.

13. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies réaffirme son rôle en matière économique et sociale dans la communauté internationale. Les membres doivent trouver des moyens novateurs pour permettre au Département des affaires économiques et sociales et à la Deuxième Commission de jouer le rôle pour lequel ils ont été créés.

14. **M. Fluss** (Israël) dit que la large participation à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a permis de mobiliser la volonté politique nécessaire pour la prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques. La Deuxième Commission devrait jeter les fondements de négociations concernant un arrangement postérieur à 2012, en adoptant une résolution constructive à cet égard. De même, le troisième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement constituera une contribution aux travaux préparatoires de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha. Le consensus de Monterrey a indiqué la voie à suivre aux fins de l'élimination de la pauvreté et du renforcement de l'indépendance économique de tous les pays. La délégation israélienne espère que le Cycle de négociations commerciales de Doha sera couronné de succès. Israël, qui va devenir Membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fondé son économie sur les techniques d'exportation.

15. Le troisième examen triennal global de la politique offrira l'occasion d'évaluer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles des Nations Unies. Une coopération accrue dans le cadre de partenariats, tels que la coopération Sud-Sud et la coopération avec les États développés, constitue une stratégie importante pour atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux du Millénaire pour le développement, aux niveaux mondial, régional et national. Israël renforce les activités du Centre MASHAV de coopération internationale et ses contributions au développement. Il continuera à faire le maximum pour contribuer au développement dans les domaines du transfert des techniques et de la coopération technique. Il crée des partenariats nouveaux et novateurs et affermit ses relations avec des États Membres et avec des fonds et programmes dans ces domaines.

16. Israël escompte promouvoir le transfert de techniques aux fins du développement durable dans des domaines comme l'agriculture, l'eau, les énergies renouvelables et les ressources naturelles. La Deuxième Commission devrait adopter une résolution constructive qui permettrait d'établir les bases de la seizième session de la Commission du développement durable, qui examinera les relations entre l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Des progrès dans cette

rubrique thématique sont fondamentaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable dans le monde entier, en particulier en Afrique. La formation étant l'une des questions à l'ordre du jour, Israël souhaite souligner l'importance qu'il accorde à la formation et au renforcement des capacités.

17. Le Gouvernement israélien demeure attaché au renforcement et à la revitalisation des travaux de la Deuxième Commission. Il convient d'examiner une division rationnelle du travail entre la Commission et le Conseil économique et social. La rationalisation de l'ordre du jour devrait se poursuivre, y compris au moyen du groupement de questions et de points subsidiaires et grâce à l'examen de questions sur une base biennale et triennale, selon que de besoin. La rationalisation de longues résolutions améliorerait également l'efficacité de la Commission.

18. Enfin, la délégation israélienne souligne qu'il est important d'appliquer les méthodes de travail de la Commission et, en particulier, de s'abstenir de citer des États Membres aux fins de critiques et de condamnations politiques. La Commission a constaté une pratique de cet ordre quelques minutes auparavant. Il est important qu'elle oeuvre dans un esprit de consensus.

19. **M. Mbuende** (Namibie) dit que, bien qu'une croissance importante se soit produite dans le monde en développement, en particulier en Afrique, elle n'a pas été homogène. Ainsi, l'économie namibienne n'a progressé que de 4,6 % en 2006. La création d'emplois n'a pas suivi le rythme de la croissance en Afrique. En outre, les pays importateurs de pétrole comme la Namibie ont souffert de l'augmentation constante du cours du pétrole.

20. L'actuelle impasse du Cycle de négociations de Doha pour le développement a eu des incidences négatives sur le développement et la lutte contre la pauvreté. Elle a eu également des conséquences s'agissant d'autres négociations, comme l'Initiative d'aide au commerce et a donné lieu à une multitude d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et sous-régionaux, susceptibles d'éloigner les négociations commerciales du système commercial multilatéral et de ses règles et principes.

21. Il convient de rectifier le déséquilibre du système financier mondial. Le fait que le monde fasse fond sur une seule monnaie le rend très vulnérable. La réforme

des institutions financières et économiques internationales devrait avoir pour résultat d'accroître les voix et la participation des pays en développement, sur un pied d'égalité.

22. La communauté internationale a adopté un programme spécifique assorti d'objectifs mesurables en vue d'accélérer le développement des pays les plus pauvres du monde, dans la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 ainsi que dans le Consensus de Monterrey de 2002. Toutefois, aucun progrès analogue n'a été fait s'agissant de la coopération en matière de développement avec les pays en développement à revenu intermédiaire. L'APD annoncée à Monterrey est demeurée une pure promesse pour les pays en développement en général et pour les pays à revenu intermédiaire en particulier. Le succès relatif des pays à revenu intermédiaire dans un certain nombre de domaines ne devrait pas servir de motif pour refuser aux pauvres de ces pays d'accéder à une aide au développement extrêmement nécessaire. Si la communauté internationale veut atteindre l'objectif consistant à diminuer de moitié la pauvreté d'ici 2015, il conviendra d'appuyer les efforts de réduction de la pauvreté des pays à revenu intermédiaire grâce à l'APD, au commerce et à l'investissement, à la coopération économique et technique et au transfert des techniques. L'Organisation des Nations Unies doit prendre l'initiative pour appuyer les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire, de manière à leur permettre de résoudre les problèmes qui se posent dans les trois secteurs de vulnérabilité de base identifiés aux deux conférences internationales sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, tenues à Madrid et à San Salvador. Le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement sera une importante contribution aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008.

23. Le Gouvernement namibien estime que le problème des changements climatiques est extrêmement grave et que le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait toujours pouvoir s'appliquer. La Namibie, qui émet des gaz à effet de serre en quantité insignifiante, mais a été gravement touchée par les effets des changements climatiques, se préoccupe de l'adaptation, qui nécessite l'appui de la communauté internationale. Le Fonds pour l'environnement mondial, qui a appuyé les efforts

d'adaptation de la Namibie, devrait disposer d'un financement suffisant.

24. **M. Song** (République populaire démocratique de Corée) regrette que les progrès en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement soient lents dans un certain nombre de pays en développement, en dépit de leurs efforts. L'écart entre le Nord et le Sud se creuse, ce qui entraîne la marginalisation accrue des pays en développement dans les relations économiques internationales. Des préoccupations se sont également fait jour s'agissant de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles. Des embargos économiques coercitifs et unilatéraux décrétés à l'encontre d'États souverains se poursuivent et sont même ouvertement justifiés au prétexte de la lutte contre le terrorisme et de la protection des droits de l'homme. Ces pratiques entravent le développement de pays en développement, violent leur souveraineté aux termes de la Charte des Nations Unies et devraient cesser. Les États Membres doivent faire preuve de volonté politique et réaliser des efforts considérables pour restructurer les relations économiques internationales inéquitables qui existent actuellement.

25. L'actuel système commercial protectionniste caractérisé par d'importantes subventions à l'exportation et des droits antidumping constitue une importante pierre d'achoppement pour les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour se développer et accéder aux débouchés internationaux. L'actuel système doit être remplacé par un système plus juste, dans lequel pays en développement et pays développés pourraient prospérer.

26. Étant donné que le développement économique et les capacités varient entre pays, il n'existe pas de modèle unique permettant à tous les pays de parvenir au développement durable. L'assistance internationale au développement doit contribuer de manière significative à renforcer les capacités des pays en développement, tout en respectant les stratégies et les politiques de développement des pays.

27. Les changements climatiques et la dévastation de l'environnement deviennent les obstacles les plus importants au développement durable. Les conséquences de l'indifférence peuvent être désastreuses; la situation exige donc des efforts concertés des États Membres.

28. L'Organisation des Nations Unies, à laquelle il appartient de promouvoir les trois piliers du développement durable, devrait à titre de priorité, faciliter l'instauration d'un environnement international favorable aux pays en développement, alors qu'ils s'emploient à atteindre les objectifs. Il est essentiel d'élargir le rôle des organismes de développement du système des Nations Unies, comme le Conseil économique et social, pour surmonter les défis actuels.

29. Enfin, la délégation de la République populaire démocratique de Corée appelle l'attention de la Commission sur les tentatives que font certains pays pour se servir d'organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, comme moyen de pression politique; ceci est, à l'évidence, inacceptable.

30. **M. Wali** (Nigéria) dit que le Nigéria est partisan convaincu d'un système des Nations Unies cohérent et efficace et accorde donc une grande importance à l'examen triennal global de la politique. Les activités de la Commission du développement durable sont également cruciales, car cet organe est le pivot du programme des Nations Unies en matière de développement. La délégation nigériane regrette que la Commission n'ait pas pu parvenir à un consensus au sujet du projet de texte de négociations du Président lors de sa quinzième session et la prie instamment d'axer ses efforts sur la réalisation d'un consensus concernant les problèmes relatifs à la mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21.

31. L'énergie étant la clé du développement durable, il est essentiel d'améliorer l'accès aux énergies nouvelles. Le Nigéria appuie donc sans réserve et favorise l'établissement d'une combinaison flexible de sources d'énergie. À cet égard, il intensifie ses efforts visant la mobilisation d'énergies renouvelables et demande des investissements internationaux, une assistance technique et des mesures de renforcement des capacités. Le Nigéria, pays producteur de pétrole, accorde également une grande importance au développement et au transfert de technologies propres applicables aux combustibles fossiles.

32. Le Nigéria reconnaît la relation qui existe entre commerce et développement et souhaite donc une rapide conclusion du Cycle de Doha. On ressent le besoin critique d'un système commercial multilatéral

universel, fondé sur les règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui contribue à la croissance, au développement et à la création d'emplois. L'élimination des subventions agricoles faciliterait sans nul doute l'accès aux débouchés pour les pays en développement. En outre, les règles relatives au droit de propriété intellectuelle devraient être modifiées pour permettre aux pays en développement d'accéder plus facilement aux techniques et produits nouveaux.

33. **M. Wali** déplore les déséquilibres financiers internationaux et la dominance des pays développés dans l'établissement des normes financières. En outre, il souscrit à l'observation selon laquelle une perte accrue de la confiance dans le dollar pourrait susciter des modifications abruptes de l'économie mondiale, déstabiliser le système financier international et compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Le Nigéria espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement de 2008 prévoira les ressources nécessaires pour répondre aux aspirations de développement des pays en développement. Il demande également que soit rapidement mise en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Les engagements en matière de développement pris en 2002 n'ont pas encore été honorés. Les niveaux actuels et projetés d'APD pour la période 2006-2010 sont inférieurs aux 150 milliards de dollars jugés nécessaires pour que les pays en développement atteignent les objectifs. L'intervenant prie donc instamment les partenaires de développement d'accroître leur contribution au titre de l'APD pour qu'elle atteigne l'objectif convenu, à savoir 0,7 % du revenu national brut. Il est également critique d'honorer l'engagement pris en 2005 de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010.

35. L'aide au développement devrait être un moyen efficace de fournir un développement de qualité, fondé sur des programmes rationnels dont les pays ont la maîtrise, qui seraient inscrits au budget; toutefois, elle ne devrait pas servir à rémunérer des experts détachés par les donateurs. Le nouveau Forum pour la coopération en matière de développement devrait assurer une surveillance internationale de l'aide au développement. Les ressources nécessaires pour le développement devraient être fournies au moyen de la

réduction de la dette et de l'annulation de l'endettement non viable.

36. On reconnaît généralement qu'à l'avenir les changements climatiques auront des incidences plus graves sur les pays en développement et rendront en conséquence le développement plus difficile et onéreux pour ces derniers, en particulier en Afrique. La communauté internationale devrait donc s'employer à veiller à l'efficacité des diverses initiatives visant à améliorer la capacité de l'Afrique à s'adapter aux changements climatiques. Le succès spectaculaire du récent débat officiel sur cette question et de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a démontré la volonté politique des États de se pencher sur le problème des changements climatiques, ce qui devrait permettre à la prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques d'aboutir à des résultats globaux, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Les négociations devraient être achevées d'ici 2009, de telle sorte qu'un nouvel accord puisse entrer en vigueur en 2012.

37. Le Nigéria est pleinement attaché à la coopération Sud-Sud qui constitue un facteur d'importance capitale dans l'architecture de développement des pays en développement et préconise le renforcement du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'organe centralisateur de la coopération Sud-Sud. Pour témoigner de son attachement, le Nigéria a donné un million de dollars au Groupe spécial chargé du renforcement des capacités et des initiatives de développement. Il est encourageant que de nombreux pays en développement aient bénéficié non seulement de nouveaux apports d'investissement mais aussi de transferts de technologies, dans le cadre du mécanisme de la coopération Sud-Sud. Le Nigéria se félicite de l'initiative tendant à établir un Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et renouvelle sa demande tendant à ce qu'un délai soit fixé.

38. Pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints, les pays en développement et les pays développés doivent honorer leurs engagements. Malheureusement, tel n'a pas été le cas pour les pays donateurs et les incidences des changements climatiques entravent gravement les efforts déployés pour atteindre les objectifs. Rappelant

les préoccupations de la communauté internationale selon lesquelles l'Afrique subsaharienne ne serait pas en mesure d'atteindre l'un quelconque des objectifs d'ici 2015, l'intervenant souligne qu'il importe que les partenaires de développement honorent d'urgence leurs engagements envers l'Afrique. Le succès du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique démontre que les pays d'Afrique, avec un appui et une solidarité internationale soutenus, peuvent enregistrer des avancés appréciables en matière de bonne gouvernance et de développement durable.

39. **M. Bodini** (San Marin) dit qu'il faudrait mettre à profit la dynamique politique actuelle s'agissant des changements climatiques pour formuler une stratégie mondiale pour faire face à cette situation urgente. Il incombe à la Deuxième Commission de jeter les fondements de la Conférence de Bali sur les changements climatiques. Des progrès dans le domaine des nouvelles techniques et des énergies renouvelables sont des éléments essentiels de ce processus et la Commission devrait axer ses efforts dans ces domaines. Les gouvernements et les organismes publics devraient, moyennant des incitations fiscales et des investissements directs, stimuler l'activité des milieux d'affaires et de la société civile dans ce domaine. Les effets néfastes des changements climatiques peuvent entraver les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. San Marin demeure attaché aux objectifs et accorde une grande importance à la coopération mondiale et aux partenariats secteur public-secteur privé.

40. Les mesures prises par les institutions de Bretton Woods devraient être mieux coordonnées avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, de sorte à maintenir des principes directeurs et des pratiques cohérents dans l'ensemble du système des Nations Unies. Comme l'a souligné le représentant qui a pris la parole au nom de l'Union européenne, il est essentiel de continuer à renforcer l'activité de la Commission, dans le cadre de la revitalisation de l'Assemblée générale et de rationaliser ses travaux pour produire des résultats concrets en temps opportun.

41. **M. Paudel** (Népal) dit que l'élimination de la pauvreté et le développement durable demeurent d'importantes préoccupations pour la communauté internationale. Si des progrès ont été enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les avantages du développement

sont répartis de manière inéquitable. L'absence de progrès du Programme de Doha pour le développement constitue une source de préoccupations, car elle sape la dimension développement du commerce et permet la poursuite de la marginalisation des pays pauvres.

42. En l'absence d'une amélioration de l'accès aux débouchés et de l'infrastructure, de techniques de production efficaces et d'incitations novatrices, les pays les plus pauvres ne bénéficieront pas de la mondialisation. Les organisations internationales ont un rôle critique à jouer à cet égard. M. Paudel demande à nouveau d'assurer une mise en œuvre plus large et plus efficace de l'Initiative d'aide au commerce, et que soit assuré un accès plus efficace au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés.

43. Les besoins et difficultés particuliers des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral devraient être pris en compte s'agissant de toutes les questions examinées par la Deuxième Commission. M. Paudel demande que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour résoudre les problèmes posés par la persistance de la pauvreté extrême et par la marginalisation des pays les moins avancés, en particulier en assurant l'application efficace et en temps opportun du Programme d'action de Bruxelles. Les pays en développement sans littoral connaissent des difficultés particulières s'agissant du transit et du transport des biens et services à destination et à partir de la mer. Il est essentiel d'assurer l'application du Programme d'action d'Almaty afin de promouvoir une coopération réelle en matière de transport de transit et la facilitation des échanges de ces pays. En outre, l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, qui doit se tenir en 2008, devrait mettre l'accent sur la réalisation des engagements pris. Appelant l'attention sur les besoins particuliers des pays les moins avancés sortant d'un conflit, M. Paudel prie instamment la communauté internationale d'appuyer ces pays sur les plans financier et technique, pour les aider à parvenir à une paix et à un développement durables. Les communautés de donateurs devraient acheminer l'aide dans le cadre des budgets nationaux, pour accroître l'investissement public et appuyer les priorités nationales de développement. La réalisation, en temps voulu, des engagements financiers internationaux, et en particulier l'application des mesures d'allègement de la dette et la mise en œuvre des objectifs en matière

d'APD seront critiques pour promouvoir le développement socioéconomique des pays en développement et des pays les moins avancés.

44. La question vitale des changements climatiques devrait être considérée non pas isolément mais en relation avec la sécurité humaine, le développement socioéconomique et la protection de l'environnement. Ce problème, qui constitue une menace, mais offre également des possibilités, ne devrait pas être un moyen de détourner les ressources déjà rares qu'il est promis d'affecter au développement.

45. La promotion du développement durable des régions montagneuses est importante non seulement pour préserver la biodiversité mais aussi pour appuyer les connaissances traditionnelles des peuples montagnards et intégrer les zones montagneuses dans les économies nationales. Il convient d'identifier les incidences des changements climatiques sur les régions montagneuses et les besoins spécifiques de ces régions et de résoudre les problèmes qu'elles posent.

46. La Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et les débats ultérieurs ont souligné sans équivoque la relation qui existe entre les changements climatiques et l'élimination de la pauvreté, laquelle exige de nouveaux efforts collectifs fondés sur un partenariat véritable et des responsabilités communes mais différenciées. Le Népal espère que l'actuelle dynamique ouvrira la voie à un accord mondial sur les changements climatiques, assorti d'engagements contraignants à long terme, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques constituera un premier pas en ce sens.

47. Le succès des efforts déployés par le Népal en matière de consolidation de la paix demeure la priorité absolue du Gouvernement, ce qui exige que des ressources soient disponibles et mobilisées avec efficacité et que les partenaires de développement poursuivent leur appui. Il est également important d'assurer des politiques cohérentes aux niveaux national et international, tout en renforçant la maîtrise et l'animation, à l'échelon national, des plans et priorités de développement.

48. Le Népal accorde une grande importance au renforcement du rôle du système des Nations Unies en matière de développement et à l'efficacité opérationnelle de sa présence au niveau des pays.

L'accent devrait être mis sur l'application de programmes qui favorisent le renforcement des capacités de développement nationales et locales et appuient des stratégies de développement national fondées sur les objectifs du Millénaire. L'examen triennal global de la politique sera l'occasion d'une collaboration constructive aux fins du développement.

49. **M. Matenje** (Malawi) dit que, bien que la science et la technique soient importantes pour la promotion d'une croissance économique saine et du développement dans les pays riches et pauvres, la fracture numérique continue à se creuser. Il demande à la Commission d'examiner le point de l'ordre du jour pertinent de manière approfondie et de parvenir à une conclusion visant à combler cette fracture et à éliminer les obstacles injustifiables résultant du régime international de la propriété intellectuelle, en particulier en fournissant des services publics essentiels à bon marché, en instaurant un environnement propice à l'apprentissage et à l'élaboration de techniques locales, sur la base de brevets existants. Le développement fondé sur les connaissances est essentiel pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

50. Le débat thématique officieux de l'Assemblée générale sur les changements climatiques, tenu à fin juillet et début août et la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée en septembre ont sensibilisé davantage la communauté internationale à l'importance de la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures. Alors que les États se préparent pour la Conférence de Bali sur les changements climatiques qui doit se tenir en décembre, la Commission devrait mettre l'accent sur des manières de résoudre des problèmes particuliers qui font l'objet de préoccupations et faire des recommandations à cet égard. Elle devrait unanimement demander aux pays développés d'aider les pays en développement à adopter les mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées en leur transférant des techniques qui n'ont pas d'incidences néfastes sur le climat.

51. Alors que la communauté internationale se prépare à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, M. Matenje demande à la Commission d'examiner à fond des questions comme l'allègement de la dette, l'APD, l'investissement étranger direct et le commerce international. À cet égard, il prie instamment la Commission de parvenir à des décisions qui aideront

les pays pauvres à participer au commerce international à des conditions équitables, afin qu'ils puissent mobiliser les ressources nécessaires pour réduire la pauvreté, au lieu de compter sur l'aide financière.

52. Se déclarant préoccupé par la poursuite de la suspension du Cycle de Doha, l'intervenant prie instamment les grands pays commerciaux de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour conclure les négociations de manière favorable aux pays en développement. Il espère que sera instauré un système commercial international équitable et équilibré et que seront éliminés les subventions agricoles et les obstacles commerciaux aux marchandises non-agricoles et aux services, pour améliorer l'accès des pays en développement au commerce international.

53. Enfin, la délégation du Malawi se félicite des manifestations parallèles prévues pour la session en cours, sous réserve qu'elles soient orientées en développement et enrichissent les débats de la Commission. Elle espère également qu'il sera tenu compte de considérations régionales dans la sélection des membres des comités d'experts et des principaux intervenants lors de ces manifestations, de manière à assurer une perspective diverse et un équilibre des débats.

54. **M. Tun** (Myanmar) note que, d'après la publication *World Economic Situation and Prospects 2007*, les pays en développement et les économies en transition ont poursuivi leur croissance économique vigoureuse en 2006, les taux moyens de croissance étant de 6,5 et 7,2 % respectivement. Toutefois, en dépit de cette amélioration générale, les avantages du développement et de la croissance n'ont pas été également répartis. Les économies de nombreux pays en développement ne sont pas encore assez fortes pour appuyer les tentatives faites par leurs pouvoirs publics pour atteindre leurs objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

55. Pour atteindre ces objectifs, en particulier l'objectif consistant à diminuer la pauvreté de moitié, les pays en développement ont besoin d'une conjoncture économique internationale nettement plus favorable et d'une meilleure aide au développement. Pour pouvoir bénéficier du commerce, ils ont besoin d'un système commercial multilatéral plus équitable et axé vers le développement. Le Cycle de Doha doit être

mené à bien et les pays développés doivent faire preuve de souplesse et de volonté politique pour tenir compte des préoccupations des pays en développement. Des inégalités dans le système commercial international entraîneront un ralentissement de l'activité économique mondiale; en outre, la plupart des pays en développement ne pourront pas atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international. La dynamique résultant des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des documents issus des conférences internationales relatives au développement doit être mise à profit pour aider les pays en développement à parvenir à la croissance économique, au développement durable et au progrès social. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement offrira l'occasion de renforcer le partenariat mondial et de promouvoir le programme international en matière de développement. Les engagements internationaux doivent se concrétiser, il convient d'accroître les flux d'assistance prévisibles au développement et de trouver des sources novatrices de financement aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

56. Le Plan de développement national du Myanmar vise à accélérer la croissance, à parvenir à un développement équitable et équilibré et à réduire l'écart existant en matière de développement socioéconomique entre les zones urbaines et les zones rurales. D'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de secteurs, y compris la santé, l'éducation, les infrastructures et l'agriculture. Les réalisations au titre du Plan concernent également de nombreux buts relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

57. L'intervenant se félicite de ce que la communauté internationale ait réaffirmé, à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, son sentiment d'urgence et sa volonté politique de relever les défis posés par les changements climatiques. Toutefois, ces problèmes seront résolus uniquement si les causes profondes des changements climatiques sont abordées. La pauvreté est une cause sous-jacente de la dégradation de l'environnement et le sous-développement et les privations entraînent des situations de crise sur les plans économique, politique et social dans les pays en développement. Si l'on ne cherche pas à résoudre judicieusement le problème de l'atténuation de la pauvreté, la croissance économique, le développement social et la protection de

l'environnement ne seront pas possibles. À cet égard, le Gouvernement du Myanmar espère que la Conférence de Bali sur les changements climatiques sera couronnée de succès et qu'elle constituera une étape cruciale vers l'établissement d'un régime climatique équitable, juste et orienté vers le développement. Pays développés et pays en développement ont la responsabilité commune mais différenciée de s'associer dans un partenariat mondial pour lutter contre les changements climatiques, de manière préserver les générations présentes et futures.

58. **M. Al-Aud** (Yémen) dit qu'il est essentiel de mettre l'accent sur les pays les moins avancés compte tenu des importants problèmes financiers et techniques auxquels ils se heurtent pour mettre en œuvre leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté, d'éducation et de développement humain. Le Yémen, qui appartient à cette catégorie de pays, s'emploie à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de son plan quinquennal de développement; toutefois, chaque année, il reçoit une APD inférieure de près d'un tiers à celle perçue par d'autres pays se trouvant dans une situation économique analogue. À cet égard, M. Al-Aud prie instamment les partenaires internationaux d'honorer leur engagement concernant l'objectif d'APD, à savoir 0,7 % du PNB et à poursuivre des mesures d'annulation et d'atténuation de la dette, d'ouverture des débouchés, d'exonération de la taxe sur les biens et services, de transfert des techniques et de renforcement des capacités pour les pays les moins avancés.

59. La mise en œuvre des documents issus du Sommet du Millénaire et du Consensus de Monterrey est essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout comme la mobilisation de ressources financières aux fins du développement est vitale pour un partenariat mondial à cet effet. L'intervenant attend donc avec intérêt le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et souligne que la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement devrait examiner la réalisation d'engagements intérieurs et étudier de nouvelles sources de financement du développement.

60. Le Yémen doit se préparer à faire face aux incidences des changements climatiques résultant de catastrophes naturelles dans la région et assume une responsabilité conjointe de préserver des êtres humains de ces menaces, dont les conséquences seront plus

lourdes pour les plus démunis. L'intervenant demande donc qu'il soit fait preuve de souplesse lors de la prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques et d'entamer des négociations, qui devraient s'achever d'ici 2009, concernant un régime destiné à remplacer le Protocole de Kyoto en 2012.

61. **M. Ould Hadrami** (Mauritanie) dit que son pays apprécie l'attention accrue que l'Organisation des Nations Unies consacre aux problèmes de développement dans des instances telles que la récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Toutefois, il est essentiel que l'intérêt croissant porté aux changements climatiques se traduise en mesures concrètes, telles qu'un engagement des pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz, qui mettent en danger la couche d'ozone et ont des incidences néfastes sur l'environnement et tous les aspects de la vie humaine.

62. Le continent africain est nettement à la traîne en matière d'économie, de santé et d'environnement et certaines de ses activités humaines ont des incidences directes sur l'environnement et favorisent la désertification et la sécheresse. Les pays subsahariens, dont la Mauritanie, souffrent régulièrement de fléaux tels que les invasions de sauterelles, problèmes dont les incidences sur la vie quotidienne sont si graves qu'ils méritent de faire l'objet d'une préoccupation internationale au moins égale à celle portée aux changements climatiques.

63. Pour les pays pauvres, la seule annulation de la dette ne suffit pas; il conviendrait d'ouvrir des débouchés à leurs exportations et de réduire les tarifs douaniers. Leur participation à l'OMC bénéficierait également à leurs économies. La récente transformation démocratique de la Mauritanie a jeté les fondements d'une bonne gouvernance et d'un climat prometteur en matière d'investissements. Sous la supervision de la Banque mondiale, le nouveau Gouvernement mauritanien a donc élaboré un plan de développement qui sera présenté à ses partenaires de développement en décembre 2007.

64. **M. Turrington** (Guyana) dit que l'attention croissante récemment portée aux changements climatiques a illustré les dimensions réelles et complexes de ce problème et ses relations indissociables avec le processus de développement. Pour de nombreux pays, les changements climatiques

ne constituent pas simplement un problème de développement de plus : il s'agit plutôt un phénomène qui a des incidences directes sur les efforts qu'ils déploient pour améliorer le niveau de vie de la population et compromet gravement leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette attention accrue devrait se traduire par des objectifs plus pragmatiques et ambitieux pour les prochaines négociations de Bali et par un régime postérieur à Kyoto qui appuierait les efforts déployés par les pays en développement et permettrait d'inscrire clairement dans la conscience internationale les moyens concrets de parvenir à des niveaux viables de développement, en particulier pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, la délégation guyanaise à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a demandé des ressources financières accrues et aisément accessibles et le renforcement des capacités des pays en développement en matière d'atténuation des changements climatiques.

65. Le commerce est le moyen que le Gouvernement guyanais privilégie aux fins de la réalisation d'un développement durable. Il a été démontré que le succès du Cycle de Doha pourrait permettre de mobiliser des ressources supplémentaires de l'ordre de 250 à 400 milliards de dollars par an aux fins du développement. Notant que ces négociations ont été axées sur l'agriculture, l'intervenant constate que 75 % de la population mondiale vit dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture ou dans des secteurs connexes. L'agriculture est également le secteur le plus touché par les politiques des pays développés. Les pays développés continuent à diffuser la thèse selon laquelle le libre échange est une garantie de prospérité pour tous. Toutefois, dans les faits, des pays comme le Guyana ne peuvent simplement pas entrer en concurrence avec succès sur des marchés pleinement libéralisés, si on ne les aide pas à effectuer une transition graduelle. Il est donc impératif que les négociations sur les futurs arrangements commerciaux prennent dûment en compte les défis de développement des petits États.

66. Le Guyana convient qu'il importe au premier chef à chaque pays d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et n'a donc ménagé aucun effort pour neux pouvoir tirer parti des possibilités de l'économie internationale et prospérer dans le monde moderne. Pour atteindre cet objectif, il faudra construire sur les

fondations existantes tout en relevant les nouveaux défis au moyen d'une stratégie reposant sur un attachement profond à la justice sociale et une croyance inébranlable dans la puissance d'une économie de marché dynamique.

67. Le Gouvernement guyanais a la volonté de mettre en oeuvre un marché et une économie uniques dans les Caraïbes. La région peut le mieux survivre en accélérant le processus d'intégration déjà en cours. Un élément essentiel de cette méthode est de revitaliser l'agriculture et de promouvoir une sécurité alimentaire accrue. L'agriculture continue à jouer un rôle important dans de nombreuses économies de la région et les résultats de ce secteur sont cruciaux pour que les Caraïbes puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La région, tout en se diversifiant dans d'autres entreprises économiques viables s'est employée à rendre son secteur agricole plus dynamique et concurrentiel. L'Initiative de Jagdeo représente une stratégie globale en vue d'atteindre ces objectifs.

68. L'inégalité tenace à tous les niveaux et dans les pays et les régions risque de compromettre les perspectives mondiales de paix et de sécurité et souligne la nécessité de la coopération dans la mondialisation contemporaine. À cet égard, la délégation guyanaise a noté avec intérêt le point de vue exprimé dans l'allocution d'ouverture au début du débat général de la Commission à savoir que, à l'heure actuelle, il est généralement admis que les intérêts et le sort des petits États ont une importance secondaire par rapport au programme des principaux acteurs étatiques et non étatiques au niveau international. Il existe un besoin urgent de démontrer la réalité de l'interdépendance mondiale. Ni l'intégration accrue des petits États dans l'économie internationale, ni l'appui en faveur de leur participation au commerce, ni le principe d'une responsabilité commune mais différenciée ne peuvent ou ne doivent répondre à de simples sentiments altruistes.

69. La Commission devrait faire le point des progrès enregistrés s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement et chercher à dynamiser les efforts déployés pour faciliter la réalisation de ces objectifs par le plus grand nombre possible de pays. L'Organisation des Nations Unies est toute désignée pour jouer un rôle d'animateur sur la voie d'un véritable partenariat mondial aux fins du développement. Le Gouvernement guyanais,

reconnaissant ce fait, a présenté à l'Assemblée générale une initiative demandant un nouvel ordre humain mondial fondé sur l'équité et la justice sociale. Le monde a besoin de formuler une stratégie différente sur le plan qualitatif et plus holistique, qui permettrait d'aboutir à un solide consensus politique et à un partenariat reposant sur une base large en vue de mettre en oeuvre des programmes de paix et de développement à l'échelle planétaire.

70. **M. Saleh** (Liban) dit que les graves défis qui se posent à l'économie mondiale deviendront vraisemblablement encore plus aigus du fait du ralentissement économique mondial prévu en 2007. Ces défis sont encore aggravés par la lenteur avec laquelle les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, sont mis en oeuvre. Étant donné l'absence de réalisations importantes dans ce domaine, l'intervenant doute que ces objectifs pourront être atteints d'ici 2015. Il souligne la nécessité d'appliquer les conclusions de toutes les conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes.

71. Se déclarant préoccupé par le fait que les pays en développement demeurent vulnérables à tout ralentissement économique observé dans les principaux pays développés et par le déclin de l'APD, M. Saleh demande aux pays développés de faire des efforts concrets pour atteindre les objectifs de Monterrey et promouvoir une annulation supplémentaire, un allègement et une restructuration de la dette pour les pays pauvres très endettés.

72. S'agissant des changements climatiques, il importe de faire un choix entre les intérêts particuliers et le bien commun. De l'avis de la délégation libanaise, le bien commun réside dans une réduction substantielle des émissions et dans une réaction internationale appropriée aux changements climatiques, conformément aux responsabilités communes et différenciées des pays, à leur capacité respective et à leur situation socioéconomique. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto sont des instruments appropriés pour traiter du problème des changements climatiques. Leurs objectifs devraient être mis en oeuvre tout en observant intégralement les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et, en particulier, le Principe 7 relatif aux responsabilités communes mais différenciées. En

outre, le problème des changements climatiques devrait être abordé dans le contexte du développement durable, un poids égal étant accordé au développement économique, au développement social et à la protection de l'environnement. Maintenant que la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a permis d'obtenir davantage d'éclaircissements sur cette question, la délégation libanaise espère que la Conférence de Bali sur les changements climatiques mobilisera une volonté politique suffisante parmi les États Membres pour accroître le rythme des négociations et aboutir à un accord global et complet établissant un nouveau régime de limitation des émissions des pays développés après Kyoto.

73. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement offriront une nouvelle occasion de réaffirmer la nécessité de mécanismes en vue de faciliter la mise en œuvre des engagements pris dans le Consensus de Monterrey et d'examiner des sources novatrices de financement du développement.

74. Outre d'énoncer des principes directeurs d'ordre normatif et politique à quelque 40 entités du système des Nations Unies pour le développement, la résolution issue des négociations sur l'examen triennal global de la politique devrait souligner que les pays doivent faire leurs activités opérationnelles et les animer et que ces dernières doivent répondre à la demande plutôt qu'aux besoins des donateurs et n'être pas assorties de conditions. À cet égard, M. Saleh réaffirme la nécessité d'accroître le financement de base pour ces activités et de préserver le caractère multilatéral et neutre de ce financement.

75. Le Gouvernement libanais appuie les efforts visant à renforcer le Conseil économique et social, se félicite de la création du Forum pour la coopération en matière de développement et de la tenue du premier examen ministériel annuel lors de la session de fond la plus récente du Conseil; il demande que les négociations du Cycle de Doha reprennent et s'achèvent dans les meilleurs délais, car leur suspension entrave la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à mettre en place un système commercial ouvert et fondé sur les règles, appuie l'Initiative d'aide au commerce et s'associe aux appels en faveur de la réforme des institutions de Bretton Woods.

76. Enfin, la communauté internationale devrait accorder davantage d'attention à la situation économique, sociale et humanitaire catastrophique des pays vivant actuellement ou ayant vécu sous occupation étrangère et reconnaître les incidences de l'occupation étrangère sur le développement durable et leurs moyens d'existence. La Deuxième Commission devrait signifier à l'agresseur que les attaques délibérées sur l'environnement ne seront pas tolérées.

77. **M. Buffa** (Paraguay) dit que l'absence de progrès dans le cadre du Cycle de Doha constitue un coup dur pour les pays en développement et les pays sans littoral comme le Paraguay, dont les progrès sur la voie de l'industrialisation continuent à être entravés par des obstacles tels que des marchés fermés, des coûts de transit supplémentaires et un protectionnisme tarifaire. Le Paraguay a néanmoins réussi à devenir un grand producteur de divers produits agricoles, ce qui démontre que si les pays développés éliminaient leurs subventions agricoles anachroniques et devenaient véritablement ouverts au commerce bilatéral, les pays en développement n'auraient pas besoin d'APD.

78. Dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Paraguay a démontré avec succès que les asymétries devraient être considérées comme des limites qui ralentissent le développement harmonieux des régions. En conséquence, le Fonds de convergence structurelle du MERCOSUR a reconnu la nécessité d'améliorer l'infrastructure de production et de transport des économies les plus petites.

79. Au Paraguay, la production agricole est de plus en plus menacée par les changements climatiques qui prennent la forme de sécheresses prolongées, de fréquents incendies de forêts et d'une désertification rampante. Les producteurs agricoles ont donc commencé de mettre l'accent sur la production de sources d'énergies meilleur marché et moins nocives pour l'environnement, telles que l'éthanol et le biogazole. Ces énergies nouvelles devraient rendre le Paraguay moins tributaire des importations onéreuses de pétrole et du financement extérieur du développement.

80. La délégation paraguayenne se félicite de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 61/212 sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé l'importance du commerce et de la

facilitation des échanges, l'une des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Almaty. Toutefois, en sa qualité de pays en développement sans littoral, le Paraguay continue à demander un traitement spécial et différencié qui soit efficace. À cet effet, il est important de rappeler que les pays en développement sans littoral ne sont pas simplement un groupe vulnérable à l'Organisation des Nations Unies mais aussi des membres de l'OMC.

81. L'imposition de contingents, de droits compensatoires, de crêtes et d'augmentations tarifaires par les pays développés n'est pas compatible avec la mondialisation. Aussi, afin de surmonter ces problèmes et d'établir un système économique international plus équitable, la Commission devrait centrer son attention sur les questions essentielles en matière de développement.

82. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) se déclare préoccupé de ce que le ralentissement de l'économie mondiale ait des incidences négatives sur les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La Tanzanie fait déjà face à un certain nombre de défis qui ont limité son taux de développement, dont une capacité limitée de mobiliser des ressources nationales extérieures pour le développement, des termes de l'échange défavorables, des entraves liées à l'offre, une infrastructure inadéquate et une pandémie de VIH/sida. Toutefois, elle fait certains progrès en matière de réalisation de ces objectifs, en particulier dans les domaines de l'enseignement primaire, de l'égalité entre les sexes et de la mortalité infantile.

83. L'Organisation des Nations Unies ne doit ménager aucun effort pour mobiliser la volonté politique nécessaire pour que les négociations du Cycle de Doha sortent de l'impasse, de telle manière que les pays continuent à opérer dans un régime fondé sur des règles. La tenue d'une réunion de haut niveau pourrait être le meilleur moyen d'assurer la reprise de ces négociations.

84. Les résultats économiques d'ensemble de la République-Unie de Tanzanie ont été vigoureux ces dernières années, en conséquence des cadres rationnels de politique macroéconomique, du progrès en matière de réforme structurelle et de la participation substantielle du secteur privé. Toutefois, l'endettement national excessif continue à constituer un grave obstacle à de nouveaux efforts de développement, et ce

malgré l'allègement de la dette, qui a été accordé dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés, de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et d'autres initiatives bilatérales d'allègement de la dette. Des négociations sont en cours en vue de réduire davantage le fardeau de la dette mais il est manifeste que la République-Unie de Tanzanie ne sera pas en mesure de rembourser ses dettes dans un avenir proche. Toutefois, si la communauté internationale souhaite véritablement réduire la pauvreté, la solution manifeste est d'annuler l'ensemble de la dette multilatérale des pays en développement pour libérer les ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté et au développement. Les pays en développement pour leur part devraient mobiliser leurs ressources nationales.

85. Bien qu'un financement considérable soit nécessaire aux fins du développement, la communauté internationale devrait considérer le financement du développement de manière positive. Dans le cas de l'Afrique, par exemple, ce financement peut stimuler la demande et favoriser un échange de biens, de services et de facteurs de production. L'évolution de la situation en Afrique en général, et en République-Unie de Tanzanie en particulier, montre que le financement du développement peut entraîner une croissance régulière, une fois qu'une certaine dynamique a été établie. Le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait donc s'employer sérieusement à trouver de nouveaux moyens de financement du développement.

86. La République-Unie de Tanzanie souffre fréquemment de certaines des conséquences les plus destructrices des changements climatiques, tels que de graves sécheresses et des inondations. Eu égard à la nécessité de mesures mondiales urgentes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, les négociations sur un accord pour l'après 2012 devraient commencer dans les meilleurs délais. En outre, eu égard des incidences néfastes de l'actuelle crise de l'énergie sur l'économie nationale, le Gouvernement tanzanien appuiera tous les efforts visant la promotion de nouvelles sources d'énergies et l'efficacité énergétique.

87. La science et la technique ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs arrêtés sur le plan international. Le transfert de technologies aux pays en développement devrait donc être encouragé, en particulier parce que la mondialisation

tend à creuser le fossé technique entre pays développés et pays en développement.

88. Enfin, la délégation tanzanienne appuie les activités opérationnelles des Nations Unies et espère que les négociations sur l'examen triennal global des politiques seront couronnées de succès. Un examen ciblé contribuerait à progresser réellement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs arrêtés sur le plan international.

89. **M. Maboundou** (République du Congo) se félicite de l'attention que l'Organisation des Nations Unies accorde à des questions telles que le développement durable, les changements climatiques, l'allègement de la dette et l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement congolais s'est résolument engagé dans des réformes dans ces domaines et a la volonté de promouvoir le commerce international et le développement, les techniques de l'information et des communications et le financement du développement.

90. L'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha menace non seulement de causer un choc protectionniste nocif en retour pour les pays en développement mais aussi d'entraver la réalisation des engagements pris par les États membres de l'OMC consistant à éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation d'ici la fin 2013.

91. La délégation congolaise accorde une importance particulière à la promotion des techniques de l'information et des communications dans les pays en développement, meilleur moyen de combler la fracture numérique. À cet égard, elle espère que les engagements pris lors du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information aideront à créer une société mondiale de l'information qui permettra à chacun d'accéder également aux avantages de la technologie.

92. Le financement du développement en République du Congo est malheureusement limité par des facteurs tels qu'un endettement excessif, l'absence d'épargne nationale et la faiblesse extrême de l'investissement étranger direct. Néanmoins, la mise en œuvre d'un plan national de réduction de la pauvreté devrait se traduire par une large gamme d'améliorations dans des domaines tels que l'enseignement, l'emploi, la santé, la sécurité et la gouvernance. Un système rigoureux de suivi et d'évaluation a été mis en place pour assurer le succès de cette initiative.

93. Enfin, la délégation congolaise se félicite de la tenue de la récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et de l'initiative au titre de laquelle les pays du bassin du Congo, de l'Amazonie et Bornéo présenteront une approche commune lors de la prochaine Conférence de Bali sur les changements climatiques.

94. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation a toujours mis l'accent sur l'importance qu'il y a à ne pas politiser les questions économiques et sociales. Toutefois, les remarques faites par le Représentant d'Israël en conclusion confirment le désir d'empêcher les États membres d'exercer leur droit de débattre des difficultés qu'ils rencontrent alors qu'ils tentent de parvenir à une croissance économique et à un développement durable.

95. Tous conviendront que l'occupation étrangère est entièrement incompatible avec la croissance économique et le développement durable. Toutefois, la veille même, Israël a confisqué 110 hectares de terres agricoles dans la Jérusalem arabe. En outre, Israël continue à imposer lourdement les exploitants agricoles syriens dans les hauteurs du Golan occupé pour les priver d'un accès aux débouchés israéliens et les contraindre à abandonner leurs terres pour laisser la place libre à des établissements israéliens. Il est temps que les dirigeants israéliens aient à répondre de ces mesures.

96. Les pratiques scandaleuses d'Israël ont été bien décrites par l'Organisation des Nations Unies pendant plusieurs décennies, y compris les plus récentes, telles que le mépris qu'a Israël envers l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'illicéité du mur de séparation dans le Territoire palestinien occupé. Des sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme ont été tenues pour dénoncer les pratiques israéliennes inhumaines dans les Territoires occupés et chaque année les rapporteurs spéciaux continuent à établir une liste des incidences économiques et sociales néfastes des pratiques israéliennes sur le sol arabe. Ces pratiques, outre de saper tous les efforts faits par la République arabe syrienne et la Palestine pour parvenir à un développement durable et à la croissance économique empêchent également les populations concernées d'exercer leur droit au développement.

La séance est levée à 12 h 40.